



# Comment gérer la trésorerie d'une association ?

Fiche pratique publié le 10/09/2014, vu 438 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**La gestion de la trésorerie d'une association consiste à contrôler ses dépenses et ses recettes, à prévoir ses entrées et ses sorties d'argent et à veiller qu'il y ait toujours de l'argent en caisse.**

A la réception de chaque facture, le trésorier doit vérifier la réalité de la dépense, c'est-à-dire déterminer qui a effectué la commande et si les quantités ou les marchandises reçues sont conformes à ce qui a été commandé. Le trésorier doit ensuite attribuer un numéro à chaque pièce (les numéros doivent impérativement se suivre) puis mettre la facture dans le dossier "factures à payer".

[Voir le détail](#)